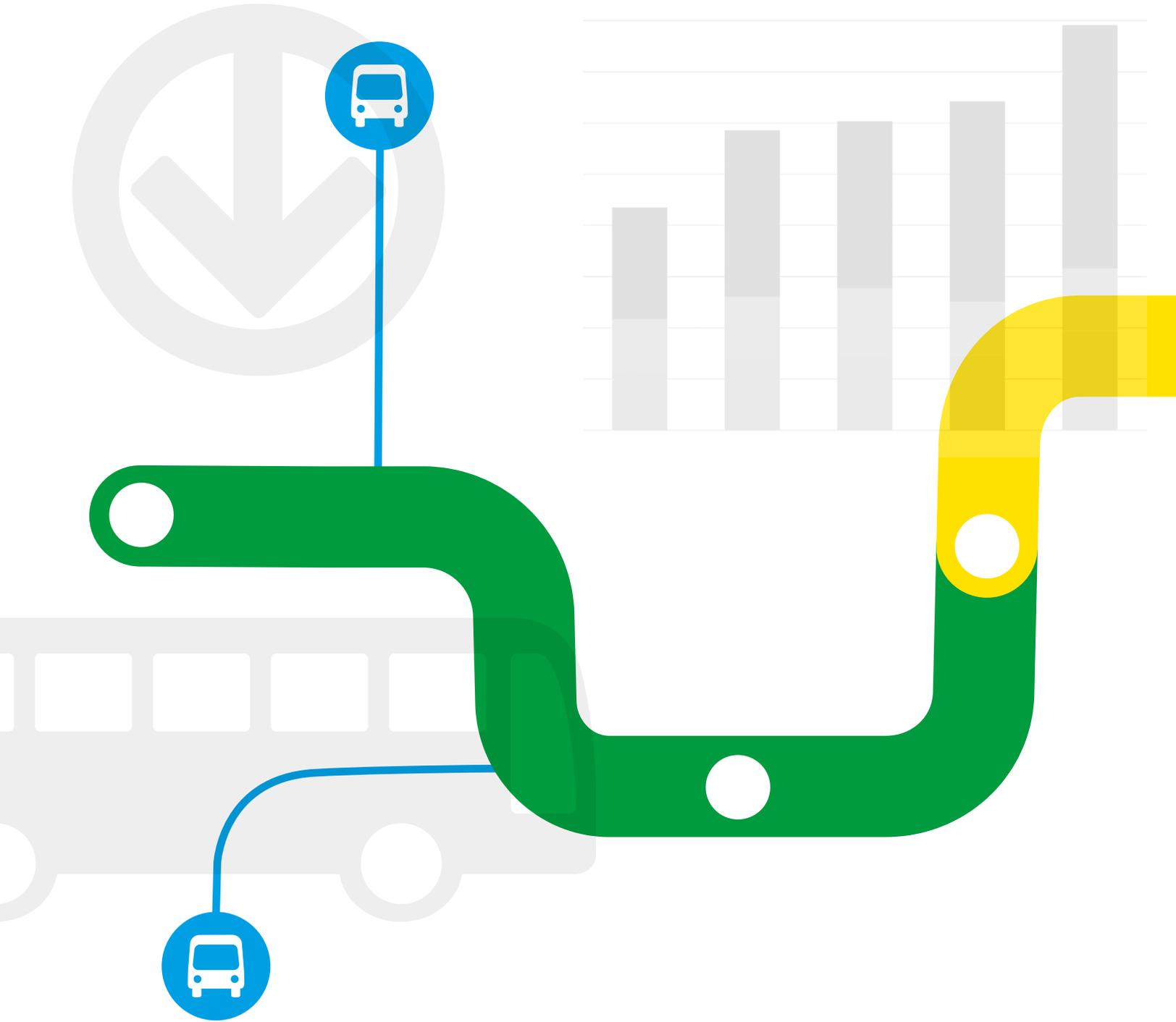


# Informations financières 2018



# L'année 2018 en six documents

Afin d'offrir un portrait complet de l'année 2018 à la STM, nous vous présentons six documents intégrés qui vous permettront de bien connaître les activités de l'entreprise durant la dernière année.

1 Le Rapport d'activité 2018, un survol de l'année 2018 à la STM +

2 **Les Informations financières 2018**

3 Le Rapport 2018 du Plan stratégique organisationnel 2025 +

4 Le Rapport 2018 du Plan de développement durable 2025 +

5 Le Rapport 2018 du Plan de développement d'accessibilité universelle 2020 +

6 Le Rapport 2018 du Plan d'accès à l'égalité en emploi 2020 +



# Table des matières

4 **Aperçu financier et revue financière (non audités)  
des états financiers consolidés**

12 **Responsabilité de la direction à l'égard de  
la présentation de l'information financière**

13 **Rapport des auditeurs indépendants**

17 **États financiers consolidés**

17 État consolidé des résultats

18 Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé

19 Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé

20 État consolidé de la situation financière

21 État consolidé de la variation de la dette nette

22 État consolidé des flux de trésorerie

23 Charges par objet consolidées

24 Notes complémentaires

47 Tableaux complémentaires

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé

Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé



## Aperçu financier et revue financière (non audités) des états financiers consolidés

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes afférentes.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

## Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>RÉSULTATS</b>		
Revenus de fonctionnement	1 478 809	1 426 112
Revenus d'investissement	951 161	692 581
Charges	1 515 288	1 552 596
Excédent de l'exercice	914 682	566 097
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Actifs financiers	3 424 721	2 793 037
Passifs	4 691 427	4 245 333
Dettes nettes	(1 266 706)	(1 452 296)
Actifs non financiers	5 586 447	4 857 355
Excédent accumulé	4 319 741	3 405 059
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Activités de fonctionnement	474 193	402 086
Activités d'investissement en immobilisations	(966 143)	(899 122)
Activités de placement	(88 336)	142 103
Activités de financement	524 646	433 320
Trésorerie	37 653	93 293
<b>INFORMATIONS À DES FINS FISCALES</b>		
Excédent de fonctionnement	273	-
Déficit d'investissement	148 545	(231 886)
Endettement total net à long terme	1 187 149	1 090 861
<b>INFORMATIONS ADDITIONNELLES</b>		
Acquisitions d'immobilisations	1 136 903	1 053 224
Émission de dette à long terme	938 360	632 531
Rendement du fonds d'amortissement	1,70 %	2,45 %
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	2,17 %	1,32 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	3,33 %	3,42 %

## Revue financière

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination «Résultats d'exploitation à des fins fiscales consolidés» proviennent de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

### ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

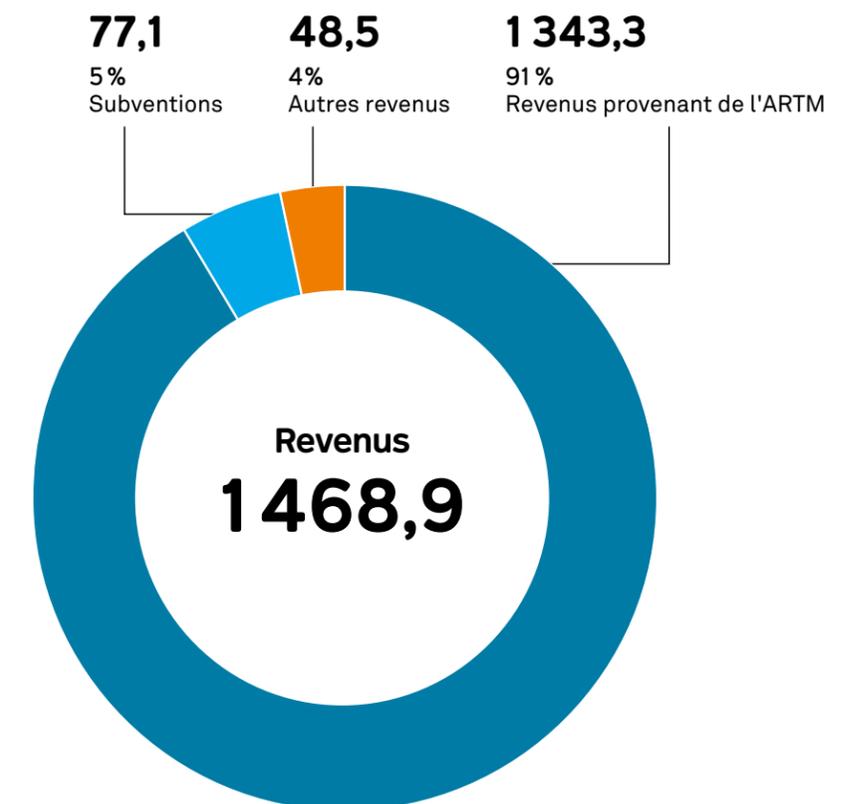
(en milliers de dollars)

	Budget	2018	2017
<b>REVENUS</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 345 827	1 343 301	426 082
Revenus-clients	-	-	266 060
Contribution de l'agglomération de Montréal	-	-	455 600
Subventions	86 911	77 122	185 029
Contributions régionales	-	-	28 528
Excédent reporté	-	-	1 327
Autres revenus	45 185	48 459	50 920
	<b>1 477 923</b>	<b>1 468 882</b>	<b>1 413 546</b>
<b>CHARGES</b>			
Rémunération	937 874	802 731	911 995
Dépenses majeures	99 357	101 426	103 230
Services professionnels	107 366	116 330	108 222
Matériel et fournitures	65 208	72 007	67 071
Location	11 409	13 329	11 905
Intérêts et frais de financement	214 575	194 004	182 323
Dépenses diverses	42 134	26 512	27 473
Affectations au fonds d'immobilisations	-	142 270	1 327
	<b>1 477 923</b>	<b>1 468 609</b>	<b>1 413 546</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	-	<b>273</b>	-

La STM a entamé l'année 2018 avec un budget équilibré de 1,5G\$. Au 31 décembre 2018, les résultats financiers affichent un léger excédent de fonctionnement de 273 000\$.

### ANALYSE DES REVENUS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

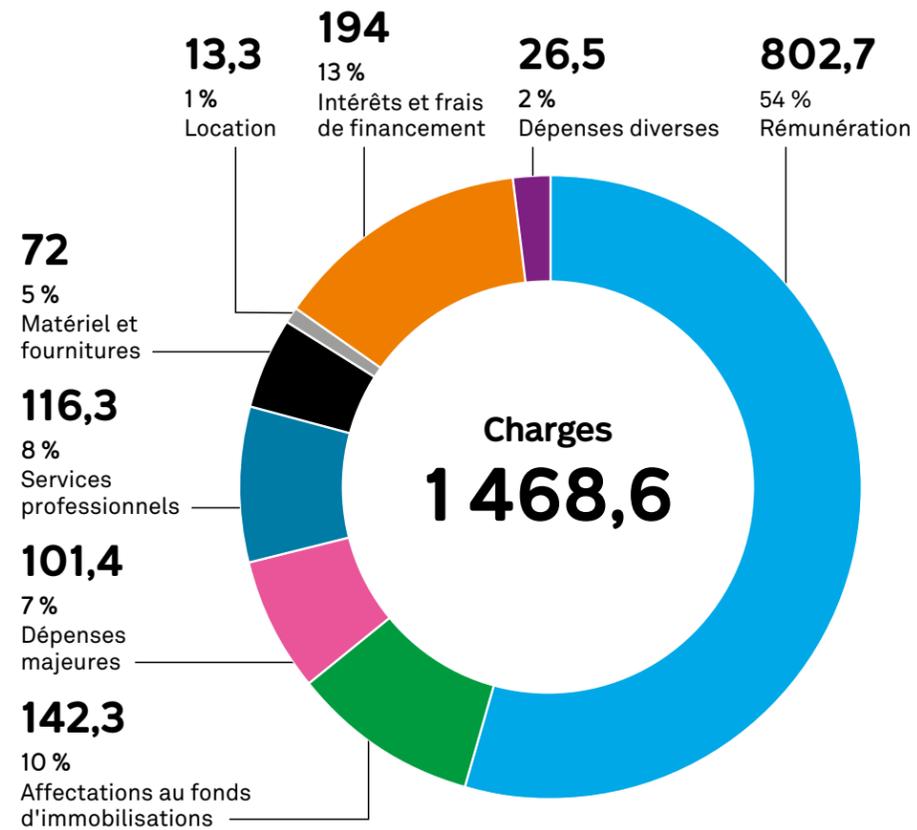
RÉPARTITION DES REVENUS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS DE \$)



Suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance métropolitaine le 1er juin 2017, les revenus de la STM proviennent presque entièrement de l'ARTM. En vertu de l'entente transitoire 2017-2019 ratifiée en février 2019, les subventions relatives aux investissements et les autres revenus demeurent à la STM. Toutes les autres sources de revenus (revenus-clients, contribution de l'Agglomération de Montréal, subventions au transport adapté, au programme d'amélioration des services de transport en commun, aux mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal ainsi que les contributions régionales) sont dorénavant remplacées par les revenus provenant de l'ARTM.

### ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES (EN MILLIONS DE \$)



Un montant de 133M\$ des affectations au fonds d'immobilisations résultant d'une diminution de charges sociales suite à une entente relative au régime de retraite doit être pris en considération dans la comparaison de la rémunération avec l'année 2017. La rémunération a donc progressé de 23,7M\$ par rapport à 2017. Cette progression est principalement attribuable aux indexations salariales.

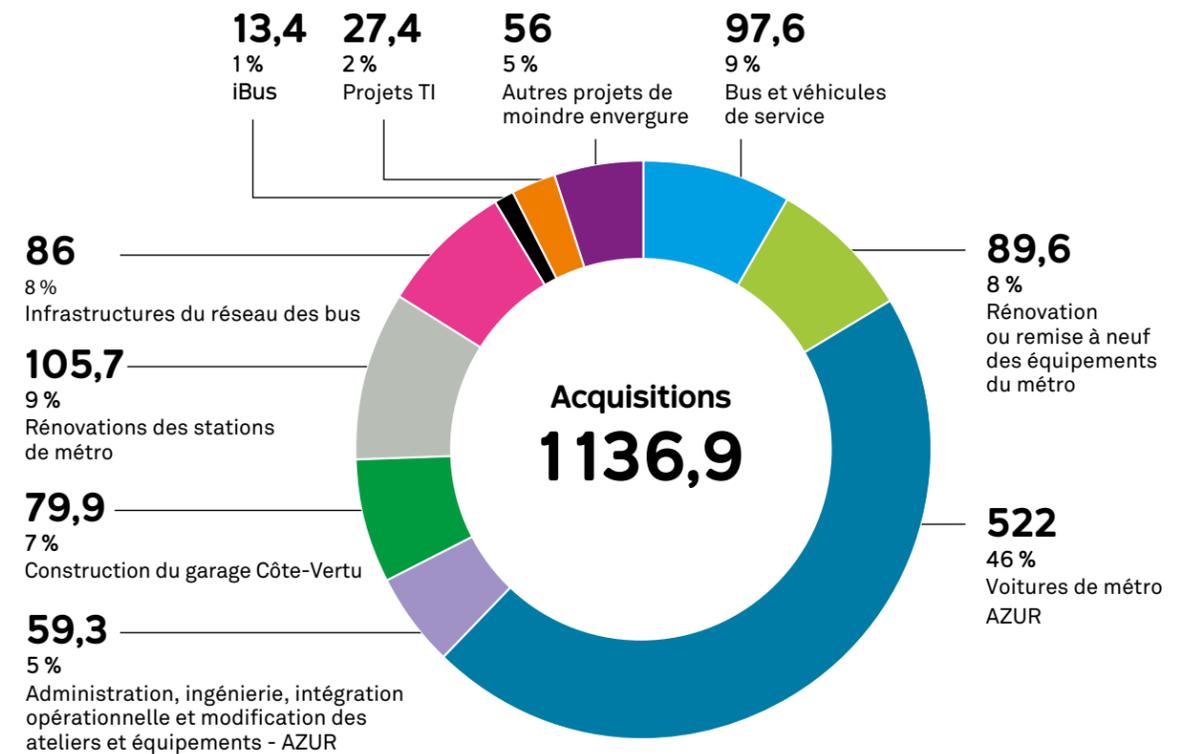
La hausse des intérêts et frais de financement est tributaire de l'accroissement de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations, dont les voitures de métro AZUR.

### ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT

#### Acquisition d'immobilisations

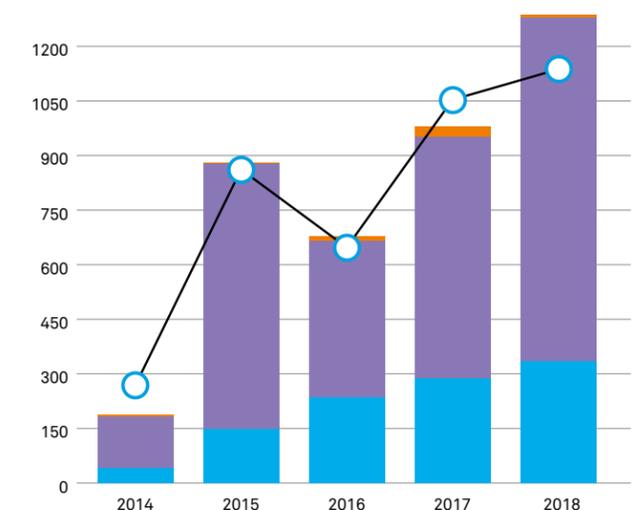
Les voitures de métro AZUR représentent à elles seules plus de la moitié des acquisitions d'immobilisations de l'année. Les acquisitions se détaillent comme suit:

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)



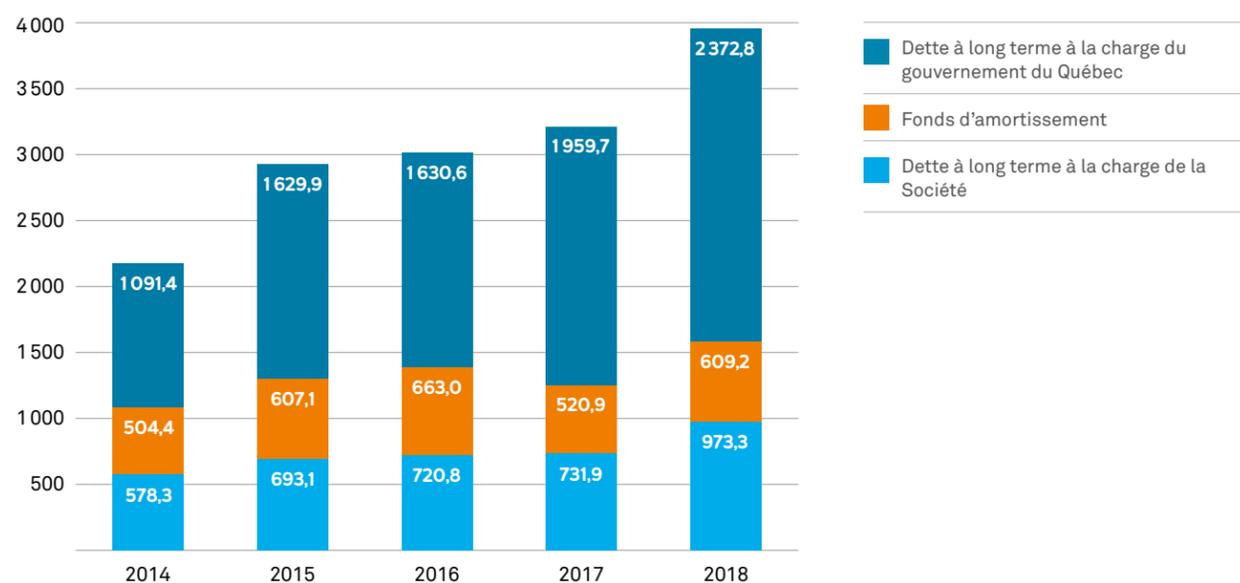
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)

La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont le PAGTCP, la SOFIL, le FCC et le PAFFITC. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



## FINANCEMENT

DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS DE \$)



Tel que mentionné précédemment, la Société finance la majeure partie de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

Bien que la dette à long terme soit en progression par rapport à 2017, c'est la portion à la charge du gouvernement du Québec qui affiche la croissance la plus importante.

## FINANCEMENT (SUITE)

RATIO D'ENDETTEMENT



Le ratio d'endettement représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2019.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

Le directeur général et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.



**Luc Tremblay, CPA, CA**

Directeur général



**Linda Lebrun, CPA, CA**

Trésorière et directrice exécutive

Planification et finances

## Rapport des auditeurs indépendants





Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières établies à des fins fiscales. Ces informations sont présentées dans l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé, le « Tableau 1 — Excédent accumulé consolidé » et au « Tableau 2 — Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Rapport des auditeurs indépendants (suite)

### Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Rapport des auditeurs indépendants (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

## Rapport des auditeurs indépendants (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*<sup>1</sup>

Deloitte  
S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A113057

*Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*<sup>2</sup>

Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.

<sup>2</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A111208

*Fichèle Galipaux, CPA auditeur, CA*

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Montréal  
Le 4 avril 2019

## État consolidé des résultats

### Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	Réalisations 2018	Réalisations 2017
<b>REVENUS</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
Revenus provenant de l'ARTM		1 345 827	1 343 301	426 082
Revenus-clients		-	-	266 060
Contribution de l'agglomération de Montréal		-	-	455 600
Subventions	4	86 911	77 122	185 029
Contributions régionales		-	-	28 528
Autres revenus	5	63 711	58 386	64 813
		<b>1 496 449</b>	<b>1 478 809</b>	<b>1 426 112</b>
<b>Investissement</b>				
Revenus provenant de l'ARTM		38 118	5 982	-
Contribution de l'agglomération de Montréal		-	-	30 066
Subventions	4	665 913	945 179	662 515
		<b>704 031</b>	<b>951 161</b>	<b>692 581</b>
		<b>2 200 480</b>	<b>2 429 970</b>	<b>2 118 693</b>
<b>CHARGES</b>				
Service bus, métro et transport adapté		1 492 965	1 386 281	1 433 227
Intérêts et frais de financement	6	135 483	129 007	119 369
		<b>1 628 448</b>	<b>1 515 288</b>	<b>1 552 596</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>		<b>572 032</b>	<b>914 682</b>	<b>566 097</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>			<b>3 405 059</b>	<b>2 838 962</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>			<b>4 319 741</b>	<b>3 405 059</b>

## Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

		2018	2017
	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	572 032	914 682	566 097
Moins : revenus d'investissement	(704 031)	(951 161)	(692 581)
<b>Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(131 999)</b>	<b>(36 479)</b>	<b>(126 484)</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Produit de cession	-	62	60
Amortissement	255 817	281 047	249 841
Perte sur cession	-	7 637	657
	255 817	288 746	250 558
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(196 706)	(195 571)	(419 404)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	200 107	205 839	194 573
Financement à long terme des activités de fonctionnement	1 668	5 184	3 255
	5 069	15 452	(221 576)
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(28 250)	(20 090)	(24 862)
Fonds d'immobilisations	-	(142 270)	(1 327)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	1 327
Dépenses constatées à pourvoir	(7 868)	(16 750)	(19 739)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(92 769)	(88 336)	142 103
	(128 887)	(267 446)	97 502
	131 999	36 752	126 484
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>273</b>	<b>-</b>

## Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

		2018	2017
	Note	Budget	Réalisations
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>		704 031	951 161
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisitions	15	(942 539)	(1 136 903)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement		210 258	314 197
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement		28 250	20 090
		(704 031)	(802 616)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>		<b>-</b>	<b>148 545</b>
			(231 886)

## État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse		37 653	93 293
Placements du fonds d'amortissement	7	609 206	520 870
Compte à recevoir de l'ARTM		2 996	-
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir		-	29 116
Subventions à recevoir	8	2 729 503	2 110 350
Autres débiteurs	9	45 363	39 408
		<b>3 424 721</b>	<b>2 793 037</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts temporaires	10	389 780	603 119
Compte à payer à l'ARTM		-	21 191
Créditeurs et frais courus	11	318 912	253 273
Revenus reportés	12	15 094	12 348
Dette à long terme	13	3 955 323	3 212 534
Passif au titre des avantages sociaux futurs	14	12 318	142 868
		<b>4 691 427</b>	<b>4 245 333</b>
<b>DETTE NETTE</b>		<b>(1 266 706)</b>	<b>(1 452 296)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations	15	5 435 171	4 587 014
Stocks		41 561	41 117
Autres actifs non financiers	16	109 715	229 224
		<b>5 586 447</b>	<b>4 857 355</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		<b>4 319 741</b>	<b>3 405 059</b>

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Éventualités (note 21)

Événements postérieurs à la date des états financiers (note 22)

## État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Budget	2018	2017
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>572 032</b>	<b>914 682</b>	<b>566 097</b>
<b>Variation des immobilisations</b>			
Acquisitions	(942 539)	(1 136 903)	(1 053 224)
Produit de cession	-	62	60
Amortissement	255 817	281 047	249 841
Perte sur cession	-	7 637	657
	<b>(686 722)</b>	<b>(848 157)</b>	<b>(802 666)</b>
Variation des stocks	-	(444)	(1 675)
Variation des autres actifs non financiers	-	119 509	136 646
	-	<b>119 065</b>	<b>134 971</b>
<b>Variation de la dette nette</b>	<b>(114 690)</b>	<b>185 590</b>	<b>(101 598)</b>
<b>Dettes nettes au début de l'exercice</b>		<b>(1 452 296)</b>	<b>(1 350 698)</b>
<b>Dettes nettes à la fin de l'exercice</b>		<b>(1 266 706)</b>	<b>(1 452 296)</b>

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018	2017
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent de l'exercice		914 682	566 097
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		281 047	249 841
Perte sur cession d'immobilisations		7 637	657
		1 203 366	816 595
Variation nette des éléments hors caisse	17	(729 173)	(414 509)
		474 193	402 086
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisitions <sup>(a)</sup>		(1 086 018)	(1 034 503)
Produit de cession		62	60
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		127 808	94 143
Variation des autres dépôts pour l'achat d'immobilisations		(7 995)	41 178
		(966 143)	(899 122)
<b>Activités de placement</b>			
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement		4 161	3 778
Acquisitions de placements du fonds d'amortissement		(92 497)	(117 227)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement		-	255 552
		(88 336)	142 103
<b>Activités de financement</b>			
Variation nette des emprunts temporaires		(213 339)	236 602
Émission de dette à long terme net des refinancements de 1,9M\$ (17,7 M\$ en 2017)		938 360	632 531
Remboursement du prêt à Investissement Québec		-	(15 026)
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(195 571)	(419 404)
Variation des primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme		(4 804)	(1 383)
		524 646	433 320
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie</b>		<b>(55 640)</b>	<b>78 387</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>93 293</b>	<b>14 906</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>37 653</b>	<b>93 293</b>

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.  
Voir les renseignements complémentaires à la note 17.

<sup>(a)</sup> Le coût des immobilisations impayées, établi à 123,4 M\$ (72,5 M\$ en 2017), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Charges par objet consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
	Réalisations	Réalisations
<b>Rémunération</b>	<b>700 132</b>	<b>678 679</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>81 892</b>	<b>207 846</b>
<b>Biens et services</b>	<b>323 220</b>	<b>296 620</b>
<b>Intérêts et frais de financement</b>		
Frais de financement à court terme	7 147	3 825
Intérêts sur la dette à long terme à la charge:		
de la Société	36 337	32 226
du gouvernement du Québec	85 523	83 318
	129 007	119 369
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>281 047</b>	<b>249 841</b>
<b>Autres</b>	<b>(10)</b>	<b>241</b>
	<b>1 515 288</b>	<b>1 552 596</b>

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain «ARTM» des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

##### a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99%). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

##### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus provenant de l'ARTM, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

##### c) Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Toutefois, les gains et les pertes réalisées pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro s'imputent aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

##### d) Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Pour l'exercice 2017, les revenus-clients sont comptabilisés pour une période de 5 mois, soit de janvier à mai 2017. En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les revenus-clients deviennent la propriété de l'ARTM à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties, échéant le 31 décembre 2019, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### e) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

##### f) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

##### f) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,3 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 22,2 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

##### g) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

##### h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans
Infrastructures du métro	20 à 100 ans
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans
Matériel roulant – bus	5 et 16 ans
Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

##### i) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

##### j) Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

##### k) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

##### l) Instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

##### m) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 14 décembre 2017, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200 – *Information relative aux apparentés*, SP 3420 – *Opérations interentités*, SP 3210 – *Actifs*, SP 3320 – *Actifs éventuels* et SP 3380 – *Droits contractuels*.

La norme SP 2200 – *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à la charge des principaux dirigeants et de leur conjoint. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Essentiellement, les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de la Société, son directeur général et son comité de direction ainsi que les principaux dirigeants de Société en commandite Transgesco. Les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés.

La norme SP 3420 – *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210 – *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320 – *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380 – *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Ces normes entraînent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et, par conséquent, la Société a identifié les opérations répondants aux exigences des nouveaux chapitres. L'application de ces nouveaux chapitres n'a aucune incidence sur les résultats de l'exercice ni sur la situation financière de la Société et les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 4. SUBVENTIONS

	2018	2017
<b>Fonctionnement</b>		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) <sup>(a)</sup>	71 089	70 160
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) <sup>(b)</sup>	3 666	2 045
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) <sup>(c)</sup>	1 312	-
Cité-Mobilité <sup>(d)</sup>	1 552	2 042
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) <sup>(e) (1)</sup>	-	56 947
Programme de subvention au transport adapté <sup>(f) (1)</sup>	-	42 029
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal <sup>(g) (1)</sup>	-	11 209
Autres	(497)	597
	77 122	185 029
<b>Investissement</b>		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) <sup>(a)</sup>	526 522	495 145
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) <sup>(b)</sup>	33 485	164 474
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) <sup>(c)</sup>	251 325	-
Fonds Chantiers Canada (FCC) <sup>(h)</sup>	131 582	-
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal <sup>(g) (1)</sup>	-	87
Autres	2 265	2 809
	945 179	662 515
	1 022 301	847 544

<sup>(1)</sup> Ces subventions sont incluses dans les revenus provenant de l'ARTM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### <sup>(a)</sup> Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

En vertu du «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes» du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

#### <sup>(b)</sup> Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le gouvernement du Québec. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard aux acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du gouvernement du Québec et de 15,5 % de l'ARTM (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés après le 1<sup>er</sup> avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du gouvernement du Québec et de 15 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-2 et SOFIL-3).

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 4. SUBVENTIONS (SUITE)

#### (c) Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligation) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

#### (d) Cité-Mobilité

En vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec, la Société est admissible à une subvention permettant de collaborer au programme international Cité-Mobilité. Ce programme vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle.

#### (e) Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

Ce programme vise à soutenir les autorités organisatrices de transport en commun (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service de transport en commun à la population. Il permet aux organismes de transport de recouvrer 50 % des coûts d'exploitation admissibles et, pour certaines années, les coûts d'acquisition d'autobus.

#### (f) Programme de subvention au transport adapté

En vertu de ce programme, la Société est admissible à une subvention qui comprend une enveloppe de base ainsi qu'un montant alloué en fonction de la croissance des déplacements réalisés jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

#### (g) Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal

En vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec visant le financement des mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal, ce dernier subventionne la Société pour les coûts encourus suite à la bonification de l'offre de service sur les lignes de bus déployées près de l'échangeur Turcot, du pont Champlain et de l'autoroute Bonaventure ainsi que sur les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX. D'autres mesures comme les rabais tarifaires sur les titres offerts à la clientèle et l'amélioration de certaines infrastructures (stations de métro, terminus, voies réservées et stationnements incitatifs) sont financées par le biais de cette entente.

#### (h) Fonds Chantiers Canada

Ce programme du gouvernement fédéral permet de réaliser des investissements dans les infrastructures publiques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et, dans certains cas, au secteur privé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. La contribution maximale fédérale peut représenter pour la Société jusqu'à un tiers du total des coûts admissibles.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 5. AUTRES REVENUS

	2018	2017
Publicité	32 266	33 946
Revenus du fonds d'amortissement	9 927	14 606
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	7 302	6 633
Autres	8 891	9 628
	<b>58 386</b>	<b>64 813</b>

### 6. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2018	2017
Frais de financement à court terme	7 147	3 825
Intérêts sur la dette à long terme	121 860	115 544
	<b>129 007</b>	<b>119 369</b>

### 7. PLACEMENTS DU FONDS D'AMORTISSEMENT

	2018	2017
Encaisse	67 727	9 450
Obligations et coupons d'obligations	537 990	508 268
Intérêts à recevoir	3 489	3 152
	<b>609 206</b>	<b>520 870</b>

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2018		2017	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2018	-	-	13 535	2,22 %
2019	153 399	4,51 %	136 522	4,60 %
2020	43 745	3,44 %	54 106	3,18 %
2021	13 034	2,30 %	14 960	2,23 %
2022	9 265	2,05 %	15 830	1,98 %
2023	19 063	2,82 %	-	-
1 à 5 ans	238 506	3,96 %	234 953	3,81 %
6 à 10 ans	242 404	2,88 %	229 050	2,84 %
11 à 15 ans	-	-	5 504	4,25 %
16 à 20 ans	57 080	3,62 %	38 761	3,68 %
	<b>537 990</b>		<b>508 268</b>	

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2018	2017
<b>Gouvernement du Québec</b>		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme <sup>(a)</sup>	2 346 564	1 956 523
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	15 042	13 511
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	130 779	81 651
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	85 709	-
Fonds Chantiers Canada (FCC)	131 582	-
Cité-Mobilité	2 035	1 335
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	5 578	30 231
Programme de subvention au transport adapté	5 252	9 883
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal	6 962	17 216
	<b>2 729 503</b>	<b>2 110 350</b>

<sup>(a)</sup> Un montant de 102,9M\$ est relatif au programme SOFIL (164,7M\$ en 2017) et un montant de 111,7M\$ est relatif au programme PAFFITC (0M\$ en 2017).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 372,8M\$ (1 959,7M\$ en 2017) s'établissent comme suit :

	2018			2017		
	Encaissements	Refinancement	Taux d'intérêt nominal pondéré	Encaissements	Refinancement	Taux d'intérêt nominal pondéré
2018	-	-	-	208 355	-	3,40 %
2019	255 380	-	3,25 %	216 631	290	3,35 %
2020	226 490	298	3,03 %	189 170	588	3,11 %
2021	192 589	2 973	2,82 %	155 704	3 263	2,88 %
2022	172 730	11 351	2,83 %	135 845	11 641	2,89 %
2023	141 349	52 599	2,76 %	-	-	-
1 à 5 ans	988 538	67 221	2,96 %	905 705	15 782	3,16 %
6 à 10 ans	274 930	438 668	2,58 %	334 301	250 943	2,64 %
11 à 15 ans	124 532	399 153	2,57 %	96 860	276 417	2,53 %
16 à 20 ans	52 102	27 704	2,87 %	38 443	41 255	2,71 %
	<b>1 440 102</b>	<b>932 746</b>	<b>2,76 %</b>	<b>1 375 309</b>	<b>584 397</b>	<b>2,86 %</b>

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 9. AUTRES DÉBITEURS

	2018	2017
Réclamations de taxes aux gouvernements	17 718	16 141
Comptes clients généraux <sup>(a)</sup>	27 645	23 267
	<b>45 363</b>	<b>39 408</b>

<sup>(a)</sup> Une provision pour mauvaises créances de 5,2M\$ (6,4M\$ en 2017) a été déduite des comptes clients généraux.

### 10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 850M\$ (850M\$ en 2017).

De ce montant, une somme de 750M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2%. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 391M\$ (604M\$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17% (1,32% en 2017).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100M\$ (100M\$ en 2017). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30%, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 4,25% (3,50% en 2017).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	198 761	142 377
Salaires et charges sociales	81 485	77 424
Intérêts courus sur la dette à long terme	24 240	19 855
Dépôts et retenues de garantie	2 264	2 430
Passif au titre des sites contaminés <sup>(a)</sup>	8 686	4 370
Autres	3 476	6 817
	<b>318 912</b>	253 273

<sup>(a)</sup> Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation, d'études et de suivi. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

#### 12. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
Subventions <sup>(a)</sup>	8 677	5 640
Redevances publicitaires	5 120	5 122
Loyers	1 297	1 586
	<b>15 094</b>	12 348

<sup>(a)</sup> Un montant de 8,2 M\$ est relatif au programme SOFIL (5,1 M\$ en 2017)

#### 13. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,15 % à 6,04 % (1,00 % à 6,04 % en 2017), échéant d'avril 2019 à décembre 2038	<b>3 955 323</b>	3 212 534

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M\$ (105,6 M\$ en 2017). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2018				2017	
	Dollars canadiens <sup>(a)</sup>	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt nominal pondéré	Dollars canadiens <sup>(a)</sup>	Taux d'intérêt nominal pondéré
2018	-	-	-	-	197 471	2,84 %
2019	538 967	21 079	517 888	4,06 %	500 978	4,18 %
2020	448 834	52 755	396 079	3,69 %	410 812	3,78 %
2021	390 106	110 172	279 934	3,42 %	352 050	3,50 %
2022	625 264	412 481	212 783	2,39 %	507 172	2,36 %
2023	463 701	317 750	145 951	2,74 %	-	-
1 à 5 ans	2 466 872	914 237	1 552 635	3,22 %	1 968 483	3,37 %
6 à 10 ans	791 366	205 000	586 366	3,36 %	845 597	3,34 %
11 à 15 ans	248 133	56 450	191 683	3,73 %	220 460	3,79 %
16 ans et plus	448 952	101 230	347 722	3,66 %	177 994	3,92 %
	<b>3 955 323</b>	<b>1 276 917</b>	<b>2 678 406</b>	<b>3,33 %</b>	3 212 534	3,42 %

<sup>(a)</sup> Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

	2018	2017
<b>Variation de la dette à long terme</b>		
Solde au début de l'exercice	3 212 534	3 014 433
Nouveaux emprunts <sup>(b)</sup>	938 360	632 531
Remboursement du prêt à Investissement Québec	-	(15 026)
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(195 571)	(419 404)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 955 323</b>	3 212 534

<sup>(b)</sup> En 2018, un montant de 622,1 M\$ (533,9 M\$ en 2017) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 316,3 M\$ (98,6 M\$ en 2017) auprès de l'agglomération de Montréal.

	2018	2017
<b>Répartition de la dette à long terme</b>		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	609 206	520 870
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	973 269	731 958
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise - gouvernement du Québec	2 372 848	1 959 706
	<b>3 955 323</b>	3 212 534

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	(153 631)	(10 950)
Autres types de régimes à prestations déterminées	165 949	153 818
	12 318	142 868

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à -49,1M\$ (80,2M\$ en 2017). Voir la présente note au point f.

#### a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 6 % pour les employés et de 12,4 % pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 7,95 % pour les employés et de 9,68 % pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

#### b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	(4 993 675)	-	(4 814 177)	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	4 436 876	191 704	4 276 815	181 757
Situation de déficit (capitalisation)	(556 799)	191 704	(537 362)	181 757
Gains (pertes) actuariels non amortis	72 665	(25 755)	128 576	(27 939)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(484 134)	165 949	(408 786)	153 818
Provision pour moins-value	330 503	-	397 836	-
<b>Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>(153 631)</b>	<b>165 949</b>	<b>(10 950)</b>	<b>153 818</b>

#### c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	(1 683)	-	(1 636)	-
Obligation au titre des prestations constituées	31 314	191 704	27 166	181 757
<b>Déficit de capitalisation</b>	<b>29 631</b>	<b>191 704</b>	<b>25 530</b>	<b>181 757</b>

#### d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	4 814 177	-	4 515 174	-
Rendement prévu des actifs des régimes	309 235	-	289 882	-
Gain (perte) actuariel sur le rendement des actifs des régimes	(18 836)	-	117 902	-
Rendement réel des actifs des régimes	290 399	-	407 784	-
Cotisations de l'employeur	78 510	2 940	76 758	3 211
Cotisations des employés	45 303	-	45 518	-
Prestations versées	(234 714)	(2 940)	(231 057)	(3 211)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 993 675</b>	<b>-</b>	<b>4 814 177</b>	<b>-</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>	<b>4 873 939</b>	<b>-</b>	<b>4 957 517</b>	<b>-</b>

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

##### e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite <sup>(a)</sup>	Autres types de régimes	Régimes de retraite <sup>(a)</sup>	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	4 276 815	181 757	4 169 449	155 243
Coût des services rendus au cours de l'exercice	109 886	6 485	106 640	5 203
Coût des modifications de l'exercice	-	-	89	-
Prestations versées	(234 714)	(2 940)	(231 057)	(3 211)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	238 534	6 402	230 577	6 235
Perte survenue dans l'exercice sur l'obligation	46 355	-	1 117	18 287
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 436 876</b>	<b>191 704</b>	<b>4 276 815</b>	<b>181 757</b>

<sup>(a)</sup> Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 528,3M\$ (540,9M\$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

##### f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	109 886	6 485	106 640	5 203
Coût des modifications de l'exercice	-	-	89	-
Cotisations des employés	(45 303)	-	(45 518)	-
Amortissement des pertes actuarielles	9 280	2 184	18 689	1 132
Charge au titre des avantages de retraite	73 863	8 669	79 900	6 335
Intérêts débiteurs sur l'obligation	238 534	6 402	230 577	6 235
Rendement prévu des actifs des régimes	(309 235)	-	(289 882)	-
(Revenu) charge d'intérêt	(70 701)	6 402	(59 305)	6 235
Variation de la provision pour moins-value	(67 333)	-	47 083	-
<b>Charge totale</b>	<b>(64 171)</b>	<b>15 071</b>	<b>67 678</b>	<b>12 570</b>

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

##### g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,10 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux d'actualisation	6,21 %	3,50 %	6,48 %	3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,50 %	-	6,50 %	-
Taux de croissance des salaires	2,85 %	3,12 %	2,74 %	3,12 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	6,51 %	-	6,77 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	4,19 %	-	4,19 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2027	-	2027

##### h) Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Les Régimes 1992 et CSN sont visés par la loi sanctionnée en 2014 par le gouvernement du Québec et portant sur la santé financière des régimes de retraite. Cette loi prévoit certains changements afin de permettre la restructuration des régimes.

Certaines modifications prévues par la Loi s'appliquent selon les modalités prévues à l'entente relative au Régime 1992 tel que décrit au point i) ci-dessous. Pour le Régime CSN, une entente de principe est survenue le 10 mars 2019. Pour les deux régimes, des évaluations actuarielles post-restructuration seront produites en 2019 pour refléter ces changements.

##### i) Entente relative au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992)

Une lettre d'entente visant certaines modifications au Régime 1992 a été entérinée le 1<sup>er</sup> mars 2019. Parmi les modifications apportées, il est statué que le remboursement des dettes contractées par le régime à l'égard de la Société pour les sommes versées jusqu'au 31 décembre 2013, accumulées avec intérêts, se fera avant toute autre utilisation des excédents d'actifs du volet antérieur.

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 15. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cession/ radiation <sup>(a)</sup>	Solde au 31-12-2018
<b>Coût</b>				
Terrains	62 400	3 837	-	66 237
Immeubles	600 395	45 140	1 768	643 767
Infrastructures du métro	2 659 775	155 413	20 929	2 794 259
Infrastructures locales et régionales	69 069	6 544	51	75 562
Matériel roulant - voitures de métro	1 302 586	616 572	100 384	1 818 774
Matériel roulant - bus	1 083 347	95 980	-	1 179 327
Matériel roulant - véhicules de service	72 213	4 594	1 342	75 465
Améliorations locatives	13 631	783	-	14 414
Équipements de bureau et logiciels	259 219	27 626	17 886	268 959
Machinerie, outillage et équipements	284 558	24 494	20 377	288 675
	6 407 193	980 983	162 737	7 225 439
Immobilisations en cours	406 667	155 920	446	562 141
	6 813 860	1 136 903	163 183	7 787 580
<b>Amortissement cumulé</b>				
Immeubles	160 279	19 383	1 768	177 894
Infrastructures du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Infrastructures locales et régionales	32 062	5 347	51	37 358
Matériel roulant - voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Matériel roulant - bus	557 073	64 492	-	621 565
Matériel roulant - véhicules de service	58 507	5 286	1 342	62 451
Améliorations locatives	7 486	4 276	-	11 762
Équipements de bureau et logiciels	137 277	32 438	15 112	154 603
Machinerie, outillage et équipements	114 615	18 893	15 898	117 610
	2 226 846	281 047	155 484	2 352 409
<b>Valeur comptable nette</b>	4 587 014			5 435 171

<sup>(a)</sup> Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### 16. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	59 138	186 946
Perte sur contrat de change <sup>(a)</sup>	12	4 739
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	12 013	7 209
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	33 250	25 255
Frais payés d'avance	4 379	3 950
Autres	923	1 125
	109 715	229 224

<sup>(a)</sup> Perte sur contrat de change réalisée pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Cette perte s'impute aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

### 17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
<b>Variation nette des éléments hors caisse</b>		
Compte à recevoir de l'ARTM	(2 996)	-
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir	29 116	(13 857)
Subventions à recevoir	(619 153)	(444 920)
Contributions régionales à recevoir	-	20 056
Autres débiteurs	(5 955)	50 403
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(130 550)	279
Compte à payer à l'ARTM	(21 191)	21 191
Créditeurs et frais courus <sup>(a)</sup>	14 754	5 920
Revenus reportés	2 746	(54 614)
Stocks	(444)	(1 675)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	4 500	2 708
	(729 173)	(414 509)
<b>Autres renseignements</b>		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	7 147	3 825
Intérêts payés sur la dette à long terme	117 475	113 367

<sup>(a)</sup> Le coût des immobilisations impayées établi à 123,4M\$ (72,5M\$ en 2017), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 18. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

##### Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

##### Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

##### Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

##### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, du compte à recevoir de l'ARTM, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 7)	607 727	609 206	520 009	520 870
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 8)	2 389 327	2 372 848	1 999 415	1 959 706
Dette à long terme (note 13)	4 037 572	3 955 323	3 351 028	3 212 534

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 16,2 M\$ (20,2 M\$ en 2017) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes:

##### a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 84 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 30 avril 2019 au 30 juin 2024. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 22 M\$ pour 2019, 21,3 M\$ pour 2020, 18,5 M\$ pour 2021, 14,2 M\$ pour 2022, 7,9 M\$ pour 2023 et 0,1 M\$ pour 2024.

##### b) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques et bus électriques à recharge lente

La Société avait adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonnait de 2013 à 2016 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. La Société a exercé les options de prolongation du contrat initial pour les années 2017, 2018 et 2019.

La Société a revu l'échéancier des livraisons jusqu'en 2019 et elle mettra en service 150 autobus. Selon cette prévision, la Société s'engage à verser une somme maximale de 103,7 M\$ en 2019 selon les modalités de versement inscrites dans le contrat.

En 2018, la Société a adjugé un nouveau contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2020 à 2024 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec.

En fonction de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 830 bus pour un montant total de 859,5 M\$. Les versements prévus sont de 23,4 M\$ en 2019, 342,8 M\$ en 2020, 106,8 M\$ en 2021, 118,6 M\$ en 2022, 113,8 M\$ en 2023 et le solde de 154,1 M\$ en 2024.

En 2018, à l'occasion d'un achat regroupé, la Société a mandaté la Société de transport de Laval (STL) d'adjuger, pour et en son nom, un contrat d'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. La Société s'engage à verser une somme maximale de 37,6 M\$ soit 4,8 M\$ en 2019 et 32,8 M\$ en 2020.

Ces contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90 % et 100 % pour un montant total de 975,6 M\$ dont 120,3 M\$ en 2019, 367 M\$ en 2020, 105,7 M\$ en 2021, 117,4 M\$ en 2022, 112,7 M\$ en 2023 et 152,5 M\$ en 2024.

##### c) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro

Dans le cadre du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société octroie des contrats de services et de fournitures.

La Société a adjugé un contrat en 2011 à une firme spécialisée en ingénierie. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 61,6 M\$. Les versements prévus sont de 25,2 M\$ en 2019, 20,3 M\$ en 2020, 14,5 M\$ en 2021 et 1,6 M\$ en 2022.

De plus, la Société a adjugé un contrat de fourniture d'un système d'enclenchement informatisé pour le contrôle de train. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 30,4 M\$. Les versements prévus sont de 7,4 M\$ en 2019, 9,6 M\$ en 2020, 8 M\$ en 2021 et 5,4 M\$ en 2022.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % à 100 % pour un montant total de 64,6 M\$ dont 24 M\$ en 2019, 22,1 M\$ en 2020, 13,3 M\$ en 2021 et 5,2 M\$ en 2022.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

##### d) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (3 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2019 et décembre 2021. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2018, la Société s'est engagée à payer 0,5215\$/litre sur 36,5 millions de litres, 0,5802\$/litre sur 23,7 millions de litres et 0,7607\$/litre sur 24,7 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 84,9 millions de litres au montant total de 51,6 M\$.

##### e) Contrat d'acquisition de voitures de métro

Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro (52 trains) pour une valeur de 1 811,6 M\$. En 2017, une entente a eu lieu prévoyant la livraison de deux trains supplémentaires, faisant passer la commande à 486 voitures (54 trains). Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 202,1 M\$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 83,7 M\$ en 2019, 9,2 M\$ en 2020 et 109,2 M\$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75 % pour un montant total de 150,7 M\$ dont 61,9 M\$ sera versé en 2019, 6,9 M\$ en 2020 et 81,9 M\$ en 2021.

Au cours de l'exercice 2018, la STM a conclu une nouvelle entente avec le consortium pour l'acquisition de 153 voitures de métro additionnelles (17 trains), de l'outillage spécialisé et des pièces de rechange pour une valeur globale de 511,1 M\$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 470,6 M\$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 44 M\$ en 2019, 225,6 M\$ en 2020, 186,7 M\$ en 2021, 2,2 M\$ en 2022 et 12,1 M\$ en 2023.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 90 % pour un montant de 422,7 M\$ dont 39,6 M\$ en 2019, 202,3 M\$ en 2020, 168 M\$ en 2021, 1,9 M\$ en 2022 et 10,9 M\$ en 2023.

##### f) Garage Côte-Vertu

La Société a octroyé un contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu qui s'échelonna jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 60,9 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 40,6 M\$ en 2019 et 20,3 M\$ en 2020.

La Société a aussi octroyé un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements d'électricité et de télécommunications qui s'échelonna jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 21,4 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 14,2 M\$ en 2019 et 7,2 M\$ en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 90 % pour un montant total de 68,6 M\$ dont 47,2 M\$ en 2019 et 21,4 M\$ en 2020.

##### g) Reconstruction du complexe Crémazie

Afin d'augmenter son offre de service bus et de moderniser les installations désuètes de son centre d'entretien majeur de bus, la Société a octroyé en 2017 un contrat à une firme spécialisée pour la reconstruction du complexe Crémazie. Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2018, le contrat a un solde résiduel de 68,3 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 36,6 M\$ en 2019, 18,1 M\$ en 2020 et 13,6 M\$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subvention de 90 % et 100 % pour un montant total de 65,9 M\$ dont 34,3 M\$ en 2019, 18 M\$ en 2020 et 13,6 M\$ en 2021.

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

##### h) Programme d'accessibilité dans le métro

La Société a octroyé un contrat pour l'amélioration de l'accessibilité à la station Berri-UQAM qui s'échelonna jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 26 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 17,3 M\$ en 2019 et 8,7 M\$ en 2020.

Elle a aussi octroyé un contrat de même nature pour la station Mont-Royal. Le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 32,2 M\$. Les versements prévus sont de 11 M\$ en 2019, 10,6 M\$ en 2020 et 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75 % pour un montant total de 43,6 M\$ dont 21,3 M\$ en 2019, 14,4 M\$ en 2020 et 7,9 M\$ en 2021.

##### i) Réfection de la station Viau

La Société a adjugé un contrat pour la réfection de la station Viau et de son centre d'attachement qui s'échelonna jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 52 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 26 M\$ en 2019 et en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 100 % pour un montant total de 50,6 M\$ dont 25,3 M\$ en 2019 et en 2020.

##### j) Services de transport par taxi

La Société a octroyé deux contrats à onze entreprises pour des services de transport par taxi régulier et par taxi accessible pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour un montant total de 171 M\$. Les versements prévus sont de 51,7 M\$ en 2019, 56,7 M\$ en 2020 et 62,6 M\$ en 2021.

#### 20. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 19 – obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 244,7 M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2018 sont présentés.

L'échéancier des droits contractuels sur le 244,7 M\$ est établi ainsi :

2019 .....	24 133
2020 .....	23 038
2021 .....	22 153
2022 .....	20 350
2023 .....	21 852
2024 à 2037.....	133 153

## Notes complémentaires

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

#### 21. ÉVENTUALITÉS

##### a) Réclamations éventuelles

Le total des montants réclamés par les parties demandresses s'établit à 1 538,6 M\$ (1 537,8 M\$ en 2017). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 38,6 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2018, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (R.A.P.L.I.Q.) a été autorisée par la Cour le 26 mai 2017. Selon le R.A.P.L.I.Q., le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'AMT (et les entités qui lui succèdent, ARTM et le RTM (exo)) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective puisque l'issue est indéterminable.

##### b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

#### 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

##### a) Entente concernant les services de transport collectif

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente concernant les services de transport collectif 2017-2018-2019 entre l'ARTM et la STM. Cette entente, qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM.

##### b) Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert du bien. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2018, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées, mais il est prévu que la Société transfère des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus. L'ARTM transférera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

#### 23. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

## Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé

### Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent de fonctionnement non affecté	273	-
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	143 597	1 327
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(202 928)	(364 880)
Dépenses constatées à pourvoir	(109 975)	(110 113)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	4 474 718	3 864 669
	<b>4 319 741</b>	<b>3 405 059</b>

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

##### Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

##### Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

##### Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations non subventionnées. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

##### Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds servira à l'acquisition de certaines immobilisations non subventionnées.

##### Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

##### Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

## Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

### Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs.
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

	2018	2017
<b>Avantages sociaux futurs</b>	(99 023)	(116 090)
<b>Financement des activités de fonctionnement</b>		
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(14 982)	(3 636)
<b>Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir</b>		
Financement des activités de fonctionnement	4 030	9 613
	(109 975)	(110 113)

### Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2018	2017
<b>Actif</b>		
Fonds d'amortissement	609 206	520 870
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	2 372 848	1 959 706
Immobilisations	5 435 171	4 587 014
	8 417 225	7 067 590
<b>Passif</b>		
Dette à long terme	(3 955 323)	(3 212 534)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	12 816	9 613
	(3 942 507)	(3 202 921)
	4 474 718	3 864 669

## Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Dette à long terme</b>		
Obligations et emprunts bancaires	3 955 323	3 212 534
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer à long terme	202 928	364 880
Activités de fonctionnement à financer à long terme	10 952	(5 977)
<b>Déduire</b>		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(609 206)	(520 870)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(2 372 848)	(1 959 706)
	1 187 149	1 090 861

## Publié par la Société de transport de Montréal

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9860  
Montréal (Québec) H5A 1J6

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2019

[stm.info](http://stm.info)

